

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2021

L'an deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champdôtre Espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procurat(s) :

Mme JACQUOT Florence donne pouvoir à Mme MARCHAND Christine, M. SORDEL Sébastien donne pouvoir à M. SORDEL Philippe

Etai(ent) absent(s) :

Mme JACQUOT Florence, Mme RICHON Hélène, M. SORDEL Sébastien

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation

18/06/2021

Date d'affichage

18/06/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

01/07/2021

et publication du :

01/07/2021

N°28/2021 : FIXATION DU PRIX DES ENCARTS PUBLICITAIRES - BULLETIN COMMUNAL

Monsieur le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que la Commune publie un bulletin municipal par an et souhaite passer par un prestataire à partir du prochain bulletin (janvier 2022). Pour permettre de minimiser son coût, il serait proposé aux entreprises qui le souhaitent des encarts publicitaires.

Le Maire **PROPOSE** les tarifs suivants :

Couleur :	Format	Pour 1 Numéro
	200/287 mm - Pleine page	400 €
	200/141 mm – ½ page	250 €
	97.5/141 mm – ¼ page	150 €
	97.5/68 mm – 1/8 page	80 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De fixer les tarifs d'encarts publicitaires dont le recouvrement sera assuré par l'émission d'un titre de recette selon la grille tarifaire ci-dessus, jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération soit prise.

-Charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDÔTRE
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Mairie de CHAMPDÔTRE 42 Grande Rue 21 130 CHAMPDÔTRE

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

ID : 021-212101380-20210701-28_2021-DE